



PÉTITION

ADMR 41 : NON AU « LIVRE D'OR » ET AUX MÉDAILLES !



LES SALARIÉES VEULENT VIVRE ET NON SURVIVRE !

Les aides à domicile du Loir et Cher se mobilisent depuis des semaines pour exiger la reconnaissance du travail effectué durant la crise du Covid-19 où elles et ils ont risqué leurs vies pour assurer la continuité du service. Mardi 30 juin, lors d'une entrevue avec le directeur de la fédération locale, voilà ce qu'il leur a été répondu par M. Hausknost.

- L'augmentation du taux horaire des salaires ... Pas possible, c'est le national qui doit décider !
- L'augmentation des indemnités de frais kilométriques... Pas possible, il faut une décision de l'Assemblée Générale locale !
- La mise à disposition de voitures professionnelles... Pas possible, cela revient trop cher alors que dans certains départements cela se fait sans problème !

On peut donc se poser la question : mais comment est-ce possible que M. Hausknost touche un tel salaire alors qu'il ne peut rien faire ?! Si ce n'est, pendant le confinement, ignorer les demandes des aides à domicile d'avoir le matériel de protection suffisant pour qu'elles et ils ne risquent pas leur vie à travailler... Ce qui a valu l'intervention de l'Inspection du Travail et de la Préfecture sur la requête des élués CGT de la fédération locale !

Aujourd'hui, la seule reconnaissance que daigne attribuer le directeur, c'est un « Livre d'or » ! Mais ces « 1^{ères} de corvée », dont Macron vante le travail, l'implication et l'abnégation dans le fonctionnement essentiel du pays pendant la crise et qui ont été applaudies durant le confinement tous les soirs à 20h, ne revendiquent qu'une chose : la juste reconnaissance du travail effectué ! **Cela passe par :**

- l'abrogation de la Convention Collective de 2010 bien moins favorable aux salarié-es que celle antérieure.
- La mise en place d'un volant de voitures professionnelles afin que les salarié-es n'usent pas leur propre véhicule ou à défaut, la reconnaissance de l'usure par l'augmentation des frais kilométriques à 0,50 cts d'euro/km.
- Dans l'immédiat, la revalorisation du taux horaire à 10 euros nets minimum et à plus long terme l'application d'un taux équivalent à 2000 € brut du SMIC.
- Tous les déplacements et trajets payés en réel dans le temps de travail.
- Des contrats à temps plein.
- La prise en charge par l'employeur-se de tous les frais en lien avec le travail (blanchisserie, entretien de la voiture, etc.)
- Une évolution de carrière en lien avec l'ancienneté pour l'augmentation des salaires.
- L'amélioration des conditions de travail sans pression et sans flicage des salarié-es

Et dans le cadre des primes exceptionnelles mises en place pour le Covid-19, elles et ils revendiquent du Conseil Départemental, l'attribution de la prime maximale prévue par l'État.

Et puisqu'il faut une Assemblée Générale de la fédération locale pour prendre des décisions, les salarié-es demandent qu'une réunion extraordinaire soit convoquée dans les plus brefs délais !

C'est aujourd'hui qu'il faut transformer les remerciements en reconnaissance financière !

NOM	Prénom	Ville	Signature

